

# REVUE GÉNÉRALE DU DROIT DES ASSURANCES

Secrétaire de rédaction  
Richard GHUELDRE

Directeur  
Jérôme KULLMANN

Directeur adjoint  
Luc MAYAUX

Directeur honoraire  
Jean BIGOT

## DOCTRINE

→ L'avenant au contrat d'assurance – par A. Turinetti

## COMMENTAIRES

### ASSURANCES EN GÉNÉRAL

→ Nouvelles précisions sur la faute dolosive de l'assuré... et sur l'objet des assurances de responsabilité ! – par L. Mayaux → Nature juridique de la renonciation consécutive à l'indemnisation du sinistre – par A. Pélissier → L'exclusion est une « exception » – par M. Asselain → Opposabilité des clauses de la police, reconnaissance par l'assuré de ce qu'il en possède un exemplaire et obligation de motivation du jugement – par R. Schulz → Vers une uniformisation du devoir d'information et de conseil du souscripteur d'une assurance collective ? – par A. Pélissier

### ASSURANCE AUTOMOBILE

→ Est illicite l'activité d'une société de recours, qui consiste à exercer, à titre principal, habituel et rémunéré, une activité d'assistance à la victime pendant la procédure d'offre obligatoire – par J. Landel

### ASSURANCE CONSTRUCTION

→ La sanction est sans influence sur l'assurance facultative des dommages immatériels complémentaires à l'assurance dommages-ouvrage – par L. Karila → L'exclusion de garantie visant les « dommages subis par les ouvrages ou travaux entrepris par l'assuré » répond aux exigences de l'article L. 113-1 du Code des assurances – par J.-P. Karila

### ASSURANCES DE PERSONNES

→ Incidence de l'existence d'une assurance sur les obligations du créancier à l'égard de la caution – par M. Asselain → Qui a intérêt et qualité à agir contre l'assureur au titre d'un contrat d'assurance collective ? – par R. Schulz → La « clause coma » est encore bien vivante pour la Cour de cassation – par M. Bruschi → Contrats collectifs de retraite : la Cour de cassation n'est pas juge de l'interprétation – par L. Mayaux

### ASSURANCES DE RISQUES DIVERS

→ Un assureur de protection juridique manquant à son obligation de conseil engage sa responsabilité civile – par B. Cerveau

### ASSURANCE TRANSPORT

→ Effet de l'offre d'indemnisation de l'assureur sur l'interruption de la prescription de l'action à l'encontre du transporteur responsable – par F. Turgné

# REVUE GÉNÉRALE DU DROIT DES ASSURANCES

**Fondateurs** : Maurice Picard et André Besson

**Directeur honoraire** : Jean Bigot

**Directeur** : Jérôme Kullmann  
**Directeur adjoint** : Luc Mayaux

**Secrétaire de rédaction** : Richard Ghueldre,  
*Avocat, docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine et à l'école de droit de la Sorbonne (Paris I)*

## Comité de rédaction

### Maud Asselain

*Maître de conférences à l'université Montesquieu (Bordeaux 4), directrice de l'Institut des Assurances de Bordeaux.*

### Jean Bigot

*Professeur émérite de l'université Paris I*

### Marc Bruschi

*Professeur à l'université d'Aix-Marseille, directeur de l'Institut des Assurances d'Aix-Marseille*

### Pascal Dessuet

*Chargé d'enseignement à l'université Paris Est-Créteil Val-de-Marne (Paris 12)*

### Frédéric Douet

*Professeur à l'université de Bourgogne*

### Élisabeth Fortis

*Professeur à l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense*

### Vincent Heuzé

*Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1), directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine*

### Jean-Pierre Karila

*Avocat, professeur à l'ICH, chargé d'enseignement à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine*

### Laurent Karila

*Avocat, chargé d'enseignement à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

### Jérôme Kullmann

*Professeur à l'université Paris Dauphine, directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine*

### Sophie Lambert

*Maître de conférences à Aix-Marseille université, directrice adjointe de l'Institut des Assurances d'Aix-Marseille*

### James Landel

*Conseiller scientifique au Dictionnaire Permanent Assurances*

### Daniel Langé

*Professeur émérite à l'université François-Rabelais (Tours)*

### Vincent Maleville

*Rédacteur au Dictionnaire Permanent Assurances, rubrique « Professions médicales »*

### Luc Mayaux

*Professeur à l'université Jean-Moulin (Lyon 3)*

### Jacques Moreau

*Professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)*

### Gilbert Parleani

*Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

### Anne Pélissier

*Professeur à l'université Montpellier 1, directeur du master II Droit des Assurances*

### Benjamin Remy

*Professeur à l'université de Poitiers, chargé d'enseignements à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine*

### Jean Roussel

*Chargé d'enseignement à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine, directeur du centre d'études d'assurances*

### Romain Schulz

*Avocat, docteur en droit, diplômé de l'Institut des Assurances de Paris*

### Franck Turgné

*Docteur en droit, maître de conférences associé à l'université Paris Est - Créteil Val-de-Marne (Paris 12)*

**Éditeur** : Lextenso Éditions

**Directeur de la publication** : Emmanuelle Filiberti

**Responsable d'édition** : Constance Bonnier

**Rédaction** : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

e-mail : redaction.rgda@lextenso.fr

**Abonnements** :

Relation clients : Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

e-mail : abonnements@lextenso.fr

## TARIFS 2017 (TTC)

	FRANCE	EXPORT
<b>Prix au N° :</b>	28,08 €	32 €
<b>Abonnement :</b>		
Journal (11 n°)	301,20 €	339 €
Accès en ligne	354,00 €	295 €
Journal + accès en ligne	419,96 €	426 €

(chèques et virements à l'ordre de Lextenso Éditions)

Commission paritaire 0318 T 82836

ISSN 1273-3407


Dépôt légal : à parution

Imprimé par Jouve - 1, rue du Dr Sauvé 53100 Mayenne

Reproduction, même partielle, interdite, sauf exceptions prévues par la loi.

# Sommaire

## SOMMAIRE DE LA REVUE DE MARS 2017

 Le numéro du type 1c456 suivant le pictogramme ci-contre permet aux abonnés en ligne de retrouver directement l'article concerné sur le site [www.lextenso.fr](http://www.lextenso.fr)

## Veille P. 161 À 161

## Doctrine

### P. 163 L'avenant au contrat d'assurance

■ L'avenant au contrat d'assurance est un outil conventionnel essentiel à la survie de la relation fondée sur l'équilibre obtenu entre le risque garanti par l'assureur et la prime due par l'assuré. En dépit de son importance manifeste, la question du régime de l'avenant au contrat d'assurance reste peu traitée et les solutions demeurent incertaines car la jurisprudence envisage l'avenant tantôt comme un accord dépendant du contrat primitif, tantôt comme un accord autonome. Comprendre ces apparentes contradictions revient à s'intéresser au lien particulier entre la convention modificative et le contrat originaire et à admettre que l'avenant au contrat d'assurance s'inscrit dans une véritable « relation assurantielle ».

par Alice Turinetti

## Commentaires

## Assurances en général

### P. 169 Nouvelles précisions sur la faute dolosive de l'assuré... et sur l'objet des assurances de responsabilité !

■ Faute intentionnelle ou dolosive ; Assurance de responsabilité ; Négligence inacceptable de l'assuré ; Simple conscience de faire courir un risque au client ; Caractère intentionnel ou dolosif du manquement (non) ; Indemnité d'assurance ; Vente d'immeuble ; Vente résolue du fait de la faute de l'assuré, agent immobilier ; Restitution du prix de vente par le vendeur ; Restitution impossible du fait de l'insolvabilité du vendeur ; Préjudice subi par l'acquéreur ; Montant du prix de vente (oui) ; Indemnité d'assurance égale au préjudice

par Luc Mayaux

### P. 172 Nature juridique de la renonciation consécutive à l'indemnisation du sinistre

■ Indemnité d'assurance ; Renonciation de l'assuré à se prévaloir de l'inopposabilité de la clause de plafond ; Quit-tance subrogative délivrée par l'assuré à l'assureur ; Absence de concession de la part de l'assuré ; Cour d'appel : acte ne constituant pas une transaction et ne constituant pas une renonciation ; Cassation : renonciation, acte unilatéral n'exigeant pas de concessions réciproques

par Anne Pélissier

### P. 175 Preuve et portée de l'opposabilité des restrictions de garanties

■ Indemnité d'assurance ; Plafond de garantie ; Connaissance par l'assuré ; Proposition signée de l'assuré et envoyée à l'assureur avant la souscription ; Proposition indiquant le plafond ; Connaissance et acceptation du plafond à vérifier par les juges du fond ■ Assurance pour compte ; Contrat d'assurance souscrit par une holding ; Réception des documents contractuels ; Opposabilité de toutes les clauses aux assurés additionnels (oui) ; Exclusions ; Opposabilité (oui)

par Anne Pélissier

### P. 178 L'exclusion est une « exception »

■ Direction du procès ; Renonciation de l'assureur aux exceptions ; C. assur., art. L. 113-17 ; Exceptions non susceptibles de renonciation ; Nature du risque garanti ; Clause privant l'assuré du bénéfice de la garantie en considération de circonstances particulières de réalisation du risque ; Clause ne concernant pas la nature du risque garanti

par Maud Asselain

**P. 181** Opposabilité des clauses de la police, reconnaissance par l'assuré de ce qu'il en possède un exemplaire et obligation de motivation du jugement

■ Contrat d'assurance ; Opposabilité des clauses ; Cour d'appel : aveu de l'assuré de possession des notices mentionnant les exclusions et limitations de garantie ; Cassation : simple affirmation, sans précision des pièces retenues pour affirmer l'aveu

par Romain Schulz

**P. 183** Vers une uniformisation du devoir d'information et de conseil du souscripteur d'une assurance collective ?

■ Contrat de location de matériel professionnel cédé à une société de financement ; Société souscriptrice d'un contrat d'assurance collective de dommages ; Risque de vol du matériel ; Garantie facultative ; Adhésion du locataire cédé ; Adéquation des garanties souscrites à sa situation personnelle du locataire ; Devoir de conseil du souscripteur envers le locataire (oui)

par Anne Pélissier

**P. 187** Point de départ de la prescription biennale en cas de recours du FGAO contre l'assuré

■ Prescription ; Point de départ ; Assurance de responsabilité ; C. assur., art. L. 114-1, al. 3 ; Action du responsable contre son assureur ; Date du recours du tiers ; Notion de tiers ; FGAO ayant indemnisé la victime ; Point de départ : recours du FGAO contre le responsable

par James Landel

## Assurance automobile

**P. 189** Est illicite l'activité d'une société de recours, qui consiste à exercer, à titre principal, habituel et rémunéré, une activité d'assistance à la victime pendant la procédure d'offre obligatoire

■ Assistance à la victime ; Assistance pendant la procédure d'offre obligatoire ; C. assur., art. L. 211-10, R. 211-39 et A. 211-1 ; Activité exercée à titre principal, habituel et rémunéré ; Prestations de conseil en matière juridique ; Activité réservée aux professionnels du droit ou relevant d'une profession assimilée

par James Landel

## Assurance construction

**P. 192** La sanction est sans influence sur l'assurance facultative des dommages immatériels complémentaires à l'assurance dommages-ouvrage

■ Assurance dommages-ouvrage ; Préjudice immatériel ; Franchise et plafond ; Opposabilité à l'assuré (oui) ■ Retard ou défaut de mise en œuvre de la garantie par l'assureur ; Sanction ; C. assur., art. L. 242-1, al. 5 ; Application aux dommages immatériels ; Dommages ne relevant pas de l'assurance obligatoire ; C. assur., art. L. 242-1, al. 5, inapplicable

par Laurent Karila

**P. 194** L'exclusion de garantie visant les « dommages subis par les ouvrages ou travaux entrepris par l'assuré » répond aux exigences de l'article L. 113-1 du Code des assurances

■ Assurance RC ; Activité garantie ; SCI souscriptrice et assurée ; Exclusion des travaux entrepris par l'assuré ; Travaux effectués à l'initiative de la SCI ; Exclusion formelle et limitée (oui)

par Jean-Pierre Karila

## Assurances de personnes

**P. 196** Incidence de l'existence d'une assurance sur les obligations du créancier à l'égard de la caution

■ Assurance emprunteurs ; Caution hypothécaire de l'emprunteur ; Arrêt du paiement des primes par l'emprunteur ; Perte de la garantie assurantielle ; Information due par la banque à la caution (non)

par Maud Asselain

**P. 200** Qui a intérêt et qualité à agir contre l'assureur au titre d'un contrat d'assurance collective ?

■ Assurance emprunteurs ; Assurance du gérant, caution de la société emprunteuse ; Adhésion au contrat d'assurance de groupe souscrit par la banque ; Incapacité de l'assuré ; Refus de garantie ; Action de la société contre l'assureur, en paiement et en responsabilité pour manquement à l'obligation d'information et de conseil ; Qualité pour agir (non)

par Romain Schulz

**P. 203** La « clause coma » est encore bien vivante pour la Cour de cassation

■ Droit de la consommation ; Assurance emprunteurs ; Invalidité permanente et absolue (IPA) ; Définition contractuelle ; Caractère définitif de l'invalidité permanente et absolue (IPA) ; Critère précis et intelligible ; Clause claire et compréhensible ; Interprétation (non) ; Clause abusive ; Définition de l'objet principal du contrat ; Clause claire et compréhensible ; Appréciation du caractère abusif (non)

par Marc Bruschi

**P. 207** Contrats collectifs de retraite : la Cour de cassation n'est pas juge de l'interprétation

■ Assurance de groupe employeur ; Retraite chapeau ; Mise en place par décision unilatérale de l'employeur ; Règlement du régime de retraite ; Rapports entre les adhérents et l'assureur ; Caractère contractuel du règlement (oui) ; Interprétation par la Cour de cassation (non)

par Luc Mayaux

**P. 209** Contrats de retraite : la jurisprudence *Praslicka* et l'article L. 132-16 du Code des assurances réunis dans un même oubli

■ Assurance-vie ; Communauté conjugale ; Droit à récompense ; Contrats de retraite complémentaire. Contrats alimentés par des revenus communs ; Bénéficiaire en cas de décès ; Conjoint du souscripteur ; Désignation par la qualité (premier contrat) ; Désignation nominative (second contrat) ; Divorce des époux ; Désignation caduque (premier contrat) ; Désignation révocable par le souscripteur (second contrat) ; Droit à récompense (oui)

par Luc Mayaux

## Assurances de risques divers

**P. 211** Un assureur de protection juridique manquant à son obligation de conseil engage sa responsabilité civile

■ Assurance protection juridique ; Responsabilité de l'assureur PJ ; Obligation d'information et de conseil ; Conseil tenant à l'engagement d'une action en justice ; Proche prescription de l'action ; Absence de conseil ; Manquement (oui) ; Préjudice ; Perte de chance d'obtenir une réparation intégrale du dommage

par Bernard Cerveau

## Assurance transport

**P. 215** Effet de l'offre d'indemnisation de l'assureur sur l'interruption de la prescription de l'action à l'encontre du transporteur responsable

■ Transport terrestre ; Prescription ; Interruption ; Reconnaissance du droit de celui contre qui court la prescription ; C. civ., art. 2240 ; Action engagée contre le transporteur ; Offre d'indemnisation par l'assureur du transporteur ; Assureur, mandataire du transporteur ? Mandat non établi ; Interruption de la prescription de l'action contre le transporteur (non)

par Franck Turgné

### Table chronologique des sources commentées

#### 2017

##### JANVIER

Cass. 3 <sup>e</sup> civ., 5 janv. 2017, n° 15-25241, 15-25534 .....p. 178	114g6
Cass. 3 <sup>e</sup> civ., 5 janv. 2017, n° 15-25644 .....p. 211	114j9
Cass. 1 <sup>re</sup> civ., 11 janv. 2017, n° 15-25495 .....p. 196	114g7
Cass. 2 <sup>e</sup> civ., 12 janv. 2017, n° 16-10042 .....p. 169	114h7
Cass. 2 <sup>e</sup> civ., 12 janv. 2017, n° 15-28072 .....p. 183	114j6
Cass. 2 <sup>e</sup> civ., 12 janv. 2017, n° 15-26325, FS-PB .....p. 187	114h0
Cass. 2 <sup>e</sup> civ., 12 janv. 2017, n° 15-22367 .....p. 207	114j0
Cass. 3 <sup>e</sup> civ., 19 janv. 2017, n° 15-29126 .....p. 175	114j2
Cass. 3 <sup>e</sup> civ., 19 janv. 2017, n° 15-26441 .....p. 192	114j4
Cass. 1 <sup>re</sup> civ., 25 janv. 2017, n° 15-26353, F-PB .....p. 189	114g9
Cass. 1 <sup>re</sup> civ., 25 janv. 2017, n° 15-24216 .....p. 203	114h5

#### FÉVRIER

Cass. 1 <sup>re</sup> civ., 1 <sup>er</sup> févr. 2017, n° 16-11599, FS-PB.....p. 209	114h6
Cass. 2 <sup>e</sup> civ., 2 févr. 2017, n° 16-13521, F-PB.....p. 172	114j1
.....p. 175	114j2
Cass. 2 <sup>e</sup> civ., 2 févr. 2017, n° 16-11039.....p. 181	114h3
Cass. 3 <sup>e</sup> civ., 2 févr. 2017, n° 15-21063.....p. 194	114j5
Cass. 2 <sup>e</sup> civ., 2 févr. 2017, n° 16-12837.....p. 200	114h2
Cass. 2 <sup>e</sup> civ., 2 févr. 2017, n° 15-29321.....p. 215	114j3
D. n° 2017-172, 13 févr. 2017 .....p. 161	114k1
D. n° 2017-245, 27 févr. 2017 .....p. 161	114k0

#### MARS

Communiqué de presse FGTI, « Indemnisation des victimes de terrorisme », 6 mars 2017 .....p. 161	114k2
--	-------

Un encart « KIOSQUE Lextenso » est joint au présent numéro.